



À COMPTER DU 1^{ER} FÉVRIER 2018 LES GESTES ET CONSIGNES DE TRI DES DÉCHETS ÉVOLUENT !

La Communauté Urbaine d'Alençon (CUA), compétente en matière de collecte, traitement et valorisation des déchets, a mis en œuvre le tri sélectif sur son territoire. Elle poursuit l'objectif de réduire la production de déchets à la source et de mieux trier et valoriser tout déchet qui peut l'être.

Afin d'atteindre ces objectifs et maîtriser les dépenses liées à la gestion et au traitement des déchets tout en garantissant un service public de qualité, la CUA s'est engagée dans des programmes, appels à projet et conventions (Agenda 21#2, Programme Local de Prévention des Déchets, Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, etc.).

PLUSIEURS CHANGEMENTS EN 2018 !

• LA FIN DES SACS JAUNES

À compter du 1^{er} février 2018, la collecte des sacs jaunes (papiers, journaux et magazines, sacs en papier et enveloppes) sera arrêtée. La collecte des papiers s'effectuera à partir de conteneurs d'apport volontaire situés à côté des conteneurs à verre. La localisation des conteneurs d'apport volontaire sur le territoire de la CUA est consultable sur le site : www.cu-alencon.fr

Il vous restera des sacs jaunes ? Vous pouvez soit :

- les déposer dans votre mairie ou au service Déchets ménagers (9 rue Alexandre 1^{er} à Alençon) où ils seront retraités en filière de recyclage ;
- les utiliser en contenant pour un autre usage (hormis pour les ordures ménagères).

• LA FRÉQUENCE ET LES JOURS DE COLLECTES

La fréquence des collectes sera également modifiée à compter du 1^{er} février 2018 :

- La collecte des sacs de tri bleus (emballages légers : carton, cartouche, aérosol, bouteille plastique, brique alimentaire...) passe de 1 fois par semaine à 1 fois tous les 15 jours pour les communes en porte à porte hormis pour l'hyper centre d'Alençon où la collecte 1 fois par semaine est maintenue.

- Pour les ordures ménagères, seules les 20 communes en collecte en porte à porte sur les 34 de la CUA passent à 1 par semaine hormis pour l'hyper centre d'Alençon où la collecte 2 fois par semaine est maintenue.

À noter également les jours et horaires de collecte pourront être modifiés : le détail pour chaque commune est disponible sur le site de la CUA www.cu-alencon.fr

• DES SACS TRANSLUCIDES POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES EN PORTE À PORTE

À partir du 1^{er} juin 2018, les sacs d'ordures ménagères habituellement achetés par les habitants seront remplacés progressivement par des sacs translucides fournis par le service Déchets ménagers, comme les sacs bleus.

À noter, cette modification ne concernera que les communes bénéficiant de la collecte des ordures ménagères en porte à porte.

Ce changement sera déployé progressivement sur le territoire de la CUA ; le calendrier de mise en œuvre pour chaque commune est en cours d'élaboration et sera prochainement communiqué à l'ensemble des communes concernées.



UN NOUVEAU GUIDE PRATIQUE TRI ET PRÉVENTION DES DÉCHETS DISPONIBLE

Pour permettre aux usagers de connaître toutes les informations utiles, nouvelles consignes et bonnes pratiques en matière de collecte et tri des déchets, la CUA vient d'éditer un nouveau guide pratique disponible sur le site www.cu-alencon.fr et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres à compter de janvier 2018. Pour chacune des communes de la CUA, une fiche de synthèse détaille les modalités de tri, les jours de collecte et la localisation des aires d'apport volontaire.

Des ambassadeurs de Tri et Prévention des déchets à votre service

À compter de janvier 2018, des ambassadeurs de Tri et Prévention des déchets seront présents sur le territoire pour vous informer et vous accompagner dans vos gestes de tri. Renseignements et contacts auprès du service Déchets ménagers.

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

Les agents du service Déchets ménagers se tiennent disponibles pour vous accompagner au quotidien. Appelez au numéro vert 0 800 50 89 81 (appel gratuit).

9 rue Alexandre 1^{er} à Alençon

De lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 (17 h 00 le vendredi)

